

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
3. Dialogue stratégique 2026
4. Formations :
 - Changement d'intitulé du master AES Commerce international et sécurité économique
 - Modalités de contrôle des connaissances des diplômes universitaires
 - Règlement du double diplôme Leicester
 - Convention Compliance Luxembourg
5. Subventions
6. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Membres élus :

Collège A

Madame Aude Bouveresse, Monsieur Nicolas Chiffлот, Monsieur Etienne Muller

Collège B

Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Monsieur Christos Giannopoulos, Madame Sabrina Mraouahi, Madame Nathalie Rzepecki, Monsieur Yves Golder, Madame Julie Rondu

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller, Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

PV approuvé le 24/06/2025

Madame Maia Wiederkehr, Madame Emma Lutringer, Madame Katel Roudart, Madame Céline Balaur, Madame Jade Rubio, Monsieur Armin Rahbaran, Monsieur Paul Ingweiler

Personnalités extérieures :

Madame Catherine Berthol Présidente de la chambre départementale des notaires du Bas-Thin , représentée par Maître Benjamin Kuhn, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Madame Nathalie Tiger-Winterhalter, Présidente du Tribunal administratif

Madame Paule Thines, Ordre des avocats, représentée par Maître Cédric Lutz-Sorg

Monsieur Yvan Jeanneret, Ordre des Experts Comptables

Monsieur Philippe Babo, Président du Tribunal judiciaire, représenté par Madame Christine Mennrath, Cheffe de cabinet.

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne, Madame Bénédicte Girard, Monsieur Christophe Godlewski, Madame Céline Pauthier

Collège Usagers : Monsieur Isaac Scherrer, Madame Sara Kakhi

Personnalités extérieures : Monsieur Christian Brassac

Personnes excusées :

Madame Debrie représentante pour la Bibliothèque de droit

1. Information du doyen

Madame le Doyen ouvre la séance par l'annonce de l'installation des services administratifs au second étage du bâtiment. Madame le Doyen adresse ses remerciements à Madame Arlette Ligey, responsable administrative et au Professeur Bruno Trescher, chargé de mission auprès du doyen pour leur engagement sur ce dossier ainsi qu'aux Chefs de service qui ont permis des échanges fructueux de sorte que cet aménagement soit pensé à partir des personnes.

Madame le Doyen remercie les services de l'université, Madame la directrice générale des services adjointe en charge des Ressources, la direction des finances, la direction du patrimoine immobilier, la direction du service de prévention des risques, les conducteurs d'opération.

Madame le Doyen souligne les interventions très efficaces de Monsieur Romain Wintz, référent numérique pour la faculté, et de Monsieur Gaetan Barthel, opérateur logistique.

Madame le Doyen indique que la ré-organisation se poursuit par des travaux sur l'aile sud du 1^{er} étage via la rénovation des bureaux destinés aux enseignants responsables de mention et parcours ; puis dans la continuité par l'aménagement de l'aile nord rdc et du 1^{er} étage de 7 salles d'enseignement et sans doute une salle destinée aux chargés de TD.

Madame le Doyen annonce le montant perçu de 69 000 euros de taxe d'apprentissage cette année ; elle rappelle les montants perçus les années précédentes, à savoir 45 000 euros en 2023/2024 et 25 000 en 2022/2023. Madame le Doyen salue le travail qui est réalisé pour que la faculté soit ouverte ainsi sur la cité, en particulier par les enseignants responsables de mention, de parcours ou de diplôme.

Madame le Doyen rappelle que le budget de la faculté est composé de 85 % de ressources propres et au-delà de la réalité matérielle, elle indique qu'il s'agit d'une marque de confiance qui honore et qui engage la faculté.

La Journée d'accès au droit organisée par le Tribunal judiciaire de Strasbourg : Madame le Doyen rappelle que cette action se déroule chaque année pour accueillir le grand public. Il s'agit de donner des consultations gratuites à des usagers peu habitués à ces démarches. Madame Christine Mennrath, représentant Monsieur le Président du Tribunal judiciaire, précise que ce même type d'événement sera programmé et organisé dans les quartiers défavorisés, notamment à l'automne au Port du Rhin. Madame le Doyen indique que la faculté a été heureuse d'être présente à cette occasion.

Madame le Doyen annonce l'élection de Monsieur Mattias Guyomar en qualité de Président de la Cour européenne des droits de l'Homme. La Faculté se réjouit de cette élection.

Monsieur Cédric Lutz-Sorg, représentant Madame la Présidente de l'Ordre des avocats, souhaite à l'occasion de cette séance du conseil, rendre hommage à Madame le Doyen, nommée au grade de Chevalier à l'Ordre National du Mérite. Il salue également la nomination à l'Ordre National du Mérite de Madame Nathalie Tiger-Winterhalter, Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg.

Madame le Doyen s'associe aux félicitations adressées à Madame la présidente du Tribunal administratif. En ce qui la concerne, le mérite de la distinction revient surtout à la Faculté et à ses partenaires qui honorent le Doyen de leur confiance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal.

3. Dialogue Stratégique 2026

Madame le Doyen présente une version synthétique du dialogue stratégique, les membres ayant reçu le document qui sera présenté à la présidence de l'université. Néanmoins, il est possible d'ajuster le document lors de la séance du conseil de faculté de ce jour.

Madame le Doyen souligne l'attractivité de la Faculté, illustrée notamment par l'augmentation cette année encore, du nombre de dossiers de candidatures sur les plateformes Parcoursup et Monmaster. Dans ce cadre, la Faculté demande que soit mis en place un référentiel enseignants pour la vérification des dossiers sur Monmaster, vérification devenant toujours plus difficile de par l'augmentation des fraudes sur les candidatures.

Madame le Doyen fait remarquer l'augmentation des étudiants internationaux, tandis que l'on constate une baisse des étudiants en mobilité sortante. Cette baisse est due à la sélection en master. Ce mouvement est néanmoins contrebalancé par une augmentation des stages étudiants à l'étranger.

Concernant les orientations stratégiques de la composante :

- La personnalisation des parcours
- L'insertion professionnelle par la maîtrise de la parole
- La transformation et l'innovation pédagogique
- L'internationalisation de l'expérience étudiante et des carrières
- L'insertion professionnelle

Madame Sabrina Mraouahi et Monsieur Alexandre Di Giacomo présentent les évolutions des modalités de contrôle des connaissances qui entreront en vigueur en septembre 2025 pour la licence Droit et la licence AES.

Il s'agit de la généralisation du régime de contrôle continu pour les matières à TD.

Trois évaluations sont attendues dont deux écrites sur des semaines banalisées. L'objectif étant d'améliorer la progression pédagogique et d'offrir des conditions de travail et de révision plus adaptées.

Monsieur Di Giacomo précise que la complémentarité Chiffres et Droit est l'ADN de la formation de licence AES. Il rappelle la refonte de la maquette AES en 2024 ainsi que la création d'un nouveau parcours de master AES. Il précise sur ce point une augmentation des candidatures sur Parcoursup ainsi qu'une hausse de la qualité des dossiers. Une réflexion est en cours pour la création d'une licence professionnelle formant des collaborateurs Droit et Chiffres au niveau Bac +3 en partenariat avec le lycée René Cassin.

Monsieur le Professeur Nicolas Chiffot présente un taux de réussite de 82 % en Master et une hausse de 19% de candidatures sur Monmaster. Il revient sur les séminaires de méthodologie, l'organisation des manifestations scientifiques et la préparation de mémoires de recherche en deux années. Monsieur le Professeur Chiffot précise que les parcours de master s'attachent à associer recherche et formation.

Monsieur le Professeur Chiffot revient sur le travail de sélection des candidatures et par conséquent, la possibilité d'obtenir un référentiel de cette activité. Cette proposition doit être portée au niveau de l'Université.

Madame Delphine Porcheron présente les évolutions concernant la mobilité étudiante. On observe, s'agissant du nombre d'étudiants en mobilité entrante en échange, une augmentation continue (Erasmus et hors Europe). En revanche, les étudiants de la Faculté partent de moins en moins à l'étranger du fait notamment de la sélection en master pouvant décourager des départs. Toutefois, Madame Porcheron indique qu'un grand nombre d'étudiants choisissent d'autres formes de mobilités, via notamment des stages à l'étranger. Elle ajoute que depuis deux ans, la Faculté propose des séminaires de méthodologie juridique française aux étudiants internationaux hors mobilité entrante à savoir 2 séances de 3 heures en s'adaptant aux besoins des étudiants.

Monsieur Bruno Trescher présente la situation bâtementaire de la Faculté : en septembre 2026 l'ensemble du bâtiment aura été rénové à l'exception du 5^{ème} étage. La seule difficulté étant que le bâtiment a été conçu pour 2500 étudiants et que la Faculté en accueille 5300.

Situation Ressources humaines :

Le taux d'encadrement demeure une réelle source de difficultés. Le nombre de personnels enseignants et de personnels administratifs et techniques est très insuffisant pour atteindre un service public de qualité.

Madame le Doyen propose de soumettre au vote le Dialogue Stratégique 2026.

Le Dialogue Stratégique est voté à l'unanimité.

4. Formations

- Changement de l'intitulé du master AES Commerce international et sécurité économique : En septembre 2025, le conseil de faculté a voté les pré-requis pour Monmaster et avons annoncé la suspension du parcours Achat international qui ne rencontrait pas son public. La responsable de la formation a travaillé sur l'évolution du contenu de cette formation afin qu'elle réponde davantage aux besoins de la cité et des étudiants.

Le changement de l'intitulé du master AES Commerce international et sécurité économique est voté à l'unanimité.

- Présentation des modalités de contrôle des connaissances des diplômés universitaires :

Madame Sabrina Mraouahi présente les évolutions apportées au DU Pratique et Contentieux des relations de travail : réduction à 50% du coefficient du Grand Oral, mise en place de points de bonifications pour la participation à des projets pédagogiques comme par exemple des séminaires, des concours...

Le conseil de faculté vote à l'unanimité les modalités de contrôle de connaissances pour l'ensemble des diplômés d'université.

- Le Règlement du double diplôme Leicester a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil de Faculté.
- La convention Compliance avec le Luxembourg :

À l'initiative conjointe de la Chambre des Salariés du Luxembourg (CSL) et de Madame Chantal Cutajar, responsable scientifique du Master 2 Droit des affaires – parcours Juriste conformité / Compliance Officer, il est proposé de renouveler la convention de partenariat encadrant la délocalisation de cette formation au Luxembourg.

Ce renouvellement s'inscrit dans le prolongement de la première convention signée en 2023, qui a permis le déploiement d'une première promotion dans des conditions pédagogiques et logistiques globalement satisfaisantes. Afin de pérenniser cette collaboration transfrontalière, la nouvelle convention reprend le cadre initial tout en intégrant les conclusions issues de l'évaluation qualitative conduite à l'issue de la première année.

Le rapport d'évaluation a souligné la qualité des contenus proposés, l'implication des intervenants, ainsi que l'adéquation générale de la formation avec les besoins identifiés. Il a également mis en évidence plusieurs leviers d'amélioration, portant notamment sur :

- l'anticipation dans la transmission des supports pédagogiques ;
- l'adaptation du rythme de formation aux contraintes spécifiques des publics en formation continue ;
- le renforcement de la lisibilité des attendus pédagogiques ;
- et l'amélioration du pilotage opérationnel.

En réponse à ces constats, un plan d'action a été élaboré conjointement par la CSL et l'Université de Strasbourg. Il prévoit :

- le recrutement d'un coordinateur pédagogique par la CSL ;
- la réalisation d'entretiens de positionnement préalables à l'entrée en formation ;
- l'organisation d'une réunion de rentrée avec les intervenants, visant à renforcer la coordination pédagogique ;
- la mise en place d'un livret de formation détaillant les modalités pratiques et académiques du cursus ;
- ainsi qu'un suivi régulier assuré par des réunions bimestrielles de pilotage.

Ce renouvellement vise à consolider un partenariat stratégique durable au service d'une offre de formation professionnalisante, alignée sur les attentes du marché luxembourgeois et pleinement conforme aux exigences académiques portées par l'Université de Strasbourg.

La proposition a été votée à l'unanimité.

5. Subvention

Madame le Doyen sollicite les membres du Conseil de Faculté concernant deux demandes de subventions pour des projets pédagogiques formulées par :

- L'association de droit public ADPS pour un site internet pour la mention de droit public à hauteur de 513.54 euros
- L'association AMDES – les copains européens – pour un déplacement à la Cour de justice de l'Union européenne à hauteur de 2250 euros.

En effet, toute dépense engagée via une association doit être soutenue par une décision votée par le conseil de faculté. L'origine des crédits (notamment pédagogiques) n'est pas un élément déterminant dans la justification des achats, en particulier lorsqu'ils sont destinés à une association. A l'instar d'une attribution de subvention, les crédits alloués dans le cadre d'un projet pédagogique à une association doivent être soumis au vote.

Il s'agit ici de procéder, par conséquent, à une régularisation telle que demandée par l'Agent Comptable de l'université.

Les membres du Conseil de Faculté ont voté à l'unanimité l'attribution de crédits pour les deux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

